

Fiche de données sur la sécurité

Baby Powder Fragrance Oil

1. Identification de la substance/mélange et de la Société

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Baby Powder Fragrance Oil

1.2 Utilisation pertinente des produits identifiés

Utilisation prévue : Composé utilisé dans la substance/mélange/produit du client.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données sur la sécurité

Candora Soap Inc.
85 Midpark Rd. Unité 6
London, On. N6N-1B2
519-685-3111
www.candorasoap.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

(800) 255-3924 États-Unis, Canada, Porto Rico et îles Vierges américaines
1 (813) 248-0585 International

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce mélange n'a pas été testé dans son ensemble. Les effets, énumérés ci-dessous, sont fondés sur l'évaluation des composantes individuelles conformément aux dispositions du règlement ci-dessous.

Classification selon GHS (EC) No 1272/2008 CLP

Liquides inflammables:	Catégorie 4
Toxicité buccale aigue :	Catégorie 5
Toxicité cutanée aigue :	Catégorie 5
Corrosion/irritation de la peau :	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau:	Catégorie 1B
Dommages oculaires/irritation oculaire :	Catégorie 2A

Fiche de données sur la sécurité

Baby Powder Fragrance Oil

Toxicité par inhalation aigue : Catégorie 5
Toxicité aquatique chronique : Catégorie 2

Classification de l'OSHA (Dispositions 1910.1200 du titre 29)

Inflammabilité:	Liquide combustible de classe IIIA
Voie cutanée aigu/œil:	12: Causes modérées. 15: Peut causer. 9: Nocif s'il est absorbé par la peau.
Inhalation aigue:	21: Nocif s'il est inhalé. 24: Provoque une irritation des voies respiratoires. 25: L'inhalation à des niveaux élevés peut causer : tremblements, respiration laborieuse, hypothermie, léthargie, ataxie.
Orale aigu:	2: Nocif s'il est avalé.
Reproducteur/développemental:	39: Causes reproductrices/développementales.
Sensibilisation:	31: Peut causer une réaction allergique de la peau.
Effets d'organes cibles :	26: L'ingestion prolongée ou répétée peut causer des dommages aux reins, au foie, à la rate, au sang, à l'estomac, au cerveau, au canal biliaire, à la langue, aux muqueuses, au système musculosquelettique. 27: L'inhalation prolongée ou répétée peut causer des dommages à: système hématopoïétique. 28: Prolongée ou répétée exposition cutanée peut causer des dommages aux reins, foie, peau, cerveau.
Cancérogénicité:	Ce mélange contient des ingrédients identifiés comme cancérogènes, à 0,1 % ou plus, par les éléments suivants : Aucun [X] ACGIH [] [IARC]] NTP []] OSHA [] .

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage (REGULATION (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mot de signal : Avertissement

Déclarations de dangers

Fiche de données sur la sécurité

Baby Powder Fragrance Oil

H227	Combustible liquide.
H303	Peut-être nocif s'il est avalé.
H313	Peut-être nocif au contact de la peau.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H317	Peut provoquer une réaction allergique.
H319	Provoque une irritation oculaire grave.
H333	Peut-être nocif s'il est inhalé.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Déclarations de précaution

Prévention:

P235	Restez au frais.
P264	L'avez-vous soigneusement les mains après la manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail.
P273	Évitez les rejets dans l'environnement.

Réponse:

P302+P352	SI SUR LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.
P304+P312	EN CAS D'INHALATION : Appelez un CENTRE DE POISON ou un médecin/médecin si vous vous sentez mal.
P305+P351+P338	SI EN YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçant.
P312	Appelez un CENTRE DE POISON ou un médecin/médecin si vous vous sentez mal.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenez des conseils médicaux ou de l'attention.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : Obtenez des conseils médicaux/attention.
P362	Enlevez les vêtements contaminés.
P363	Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
P370+P378	En cas d'incendie : Utilisez du dioxyde de carbone, un produit chimique sec ou de la mousse pour éteindre.
P391	Recueillir les déversements.

2.3 Autres dangers

Fiche de données sur la sécurité

Baby Powder Fragrance Oil

Aucune donnée disponible.

3. Composition/Information sur les ingrédients

3.1 Mélanges

Ce produit est un mélange complexe d'ingrédients, qui contient entre autres la substance suivante, présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du Système mondial harmonisé des Nations Unies de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS):

Ingrédient	CAS (CAS) #	Ce #	Gamme Conc.	Classification du SGH	OSHA Classification
Terpineol	8000-41-7	232-268-1	50 - 60 %	H227; H303; H315; H319; H402	11, 15, 24
Benzyl Benzoate	120-51-4	204-402-9	10 - 20 %	H302; H313; H400; H411	28, 3
Piperonal Piperonal	120-57-0	204-409-7	5 - 10 %	H303; H317; H401	31
Benzyl acétate	140-11-4	205 -399-7	2 - 5 %	H303; H316; H401; H412	15, 25, 26, 31, 39
Anisaldéhyde	123-11-5	204-602-6	2 - 5 %	H303; H316; H402	11, 15
Coumarine	91-64-5	202-086-7	2 - 5 %	H302; H317; H402	12, 15, 2, 26, 31, 9
Diphenyl Ether	101-84-8	202-981-2	2 - 5 %	H303; H320; H401; H411	12, 15, 21, 27, 28
Acétate de linalyl	115-95-7	204-116-4	1 - 2 %	H227; H315; H319; H401; H402	
Huile de bois de cèdre, Texas	68990-83-0	294-461-7	1 - 2 %	H304; H316; H400; H410	3
Cinnamate au méthyle	103-26-4	203-093-8	1 - 2 %	H303; H317	
Geraniol	106-24-1	203-377-1	1 - 2 %	H303; H315; H317; H318; H401 (	11, 15, 31
alcool phétylique	60-12-8	200-456-2	1 - 2 %	H302; H313; H316; H319	11, 15, 3
bêta-Ionone	14901-07-6	238-969-9	1 - 2 %	H316; H401; H411	11, 39

Fiche de données sur la sécurité

Baby Powder Fragrance Oil

p-Méthylanisole	104-93-8	203-253-7	0.1 - 1.0 %	H226; H302; H315; H361; H402; H412	11, 15
------------------------	----------	-----------	-------------	--	--------

Consultez l'article 16 pour le texte intégral des codes de classification du SGH.

Teneur totale en hydrocarbures (%w/w) 0.36

4. Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins

Inhalation	Retirez du site d'exposition l'air frais et garde-le au repos. Obtenir des conseils médicaux.
Exposition aux yeux :	Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez des soins médicaux en cas d'irritation.
Exposition cutanée :	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement avec du savon et de l'eau. Communiquez avec le médecin si les symptômes persistent.
Ingestion:	Rincer la bouche et obtenir des conseils médicaux.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes:	Aucune donnée disponible.
Risques:	Se référer à l'article 2.2 « Déclarations de danger ».

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial requis

Traitement:	Se référer à la section 2.2 « Réponse ».
--------------------	--

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Médias d'éteindre

Approprié:	Dioxyde de carbone (CO2), chimique sec, mousse
Inadapté:	N'utilisez pas de jet d'eau direct sur les matériaux brûlants.

5.2 Risques spéciaux découlant de la substance ou du mélange



Fiche de données sur la sécurité

Baby Powder Fragrance Oil

**Pendant la lutte
contre l'incendie :**

L'eau peut être inefficace.

5.3 Conseils pour les combattants feu

**Informations
supplémentaires:**

Procédure standard pour les incendies chimiques.

6. Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. Un appareil respiratoire autonome est recommandé en cas de déversement majeur.

6.2 Précautions environnementales

Éloignez-vous des drains, du sol, de la surface et des eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Nettoyez rapidement les déversements. Retirez les sources d'allumage. Fournir une ventilation adéquate. Évitez l'inhalation excessive de vapeurs. Les déversements bruts doivent être contenus par l'utilisation de sable ou de poudre inerte et éliminés conformément à la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres sections

Non applicable.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire

Appliquer selon de bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle avec une bonne ventilation. Ne buvez pas, ne mangez pas ou ne fumez pas pendant la manipulation. Respectez une bonne hygiène personnelle.

7.2 Conditions de stockage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Fiche de données sur la sécurité

Baby Powder Fragrance Oil

Conservez-le dans une zone fraîche, sèche et ventilée, loin des sources de chaleur et à l'abri de la lumière dans un contenant d'origine bien fermé. Évitez les contenants en plastique et en métal non revêtu. Gardez le contact aérien au minimum.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Aucune information disponible.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Contrôle Paramètres

Limites d'exposition :

Composant	ACGIH Ppm TWA	ACGIH STEL ppm	OSHA TWA ppm	OSHA STEL ppm
140-11-4 acétate de Benzyl	10			
101-84-8 Ether Diphenyl			1	

Contrôles techniques Utilisez les gaz d'échappement locaux au besoin.
:

8.2 Contrôles d'exposition - Équipement de protection personnelle

Protection oculaire: Lunettes hermétiquement scellées, bouclier facial, ou lunettes de sécurité avec des protège-frontaux et des boucliers latéraux, etc., selon les cas, comme il peut être approprié pour l'exposition.

Protection respiratoire : Évitez l'inhalation excessive de vapeurs concentrées. Appliquer la ventilation locale, le cas échéant.

Protection de la peau: Évitez le contact avec la peau. Utilisez des gants résistants aux produits chimiques au besoin.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence: Conforme aux normes.

Odeur: Conforme aux normes.

Couleur: Tint jaune à jaune pâle (G1-3)

Viscosité: Liquide

Point de congélation : Pas déterminé.

Point d'ébullition: Pas déterminé.

Point de fusion : Pas déterminé.

Point d'éclair (CCCFP) : 199 F (92,78 C)



Fiche de données sur la sécurité

Baby Powder Fragrance Oil

Auto-inflammabilité:	Pas déterminé.
Propriétés explosives:	Aucun ne s'y attendait.
Propriétés oxydantes :	Aucun ne s'y attendait.
Pression de vapeur (mmHg@20):	0.0208
%COV:	5.4722
Gravité spécifique 25 C :	0.9960
Densité 25 C :	0.9930
Indice de réfraction de 20 C :	1.5090
Soluble Dans:	Huile.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :	Aucun.
10.2 Stabilité chimique :	Stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses :	Personne ne le sait.
10.4 Conditions à éviter :	Personne ne le sait.
10.5 Matériaux incompatibles :	Agents oxydants forts, acides forts et alcalis.
10.6 Produits de décomposition dangereux :	Personne ne le sait.

11. Informations toxicologiques

11.1 Effets toxicologiques

Estimations de la toxicité aiguë (EA) basées sur les données de toxicité des ingrédients individuelles utilisant la « Formule d'Additivité ».

Toxicité aiguë - Orale -(Rat) mg/kg	Peut être nocif s'il est avalé.
Toxicité aiguë - Voie cutanée (Lapin) mg/kg	Peut être nocif au contact de la peau.
Toxicité aiguë - Inhalation (Rat) mg/L/4hr	Peut être nocif s'il est inhalé.
Corrosion/irritation de la peau	Provoque une irritation de la peau
Dommages oculaires graves/irritation	Provoque une irritation oculaire grave.
Sensibilisation respiratoire	Non classés - les critères de classification ne sont pas respectés.
Sensibilisation de la peau	Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
Mutagénicité des cellules germinales	Non classés - les critères de classification ne sont pas respectés.
Cancérogénicité	Non classés - les critères de classification ne sont pas respectés.
Toxicité reproductrice	Non classés - les critères de classification ne sont pas respectés.

Fiche de données sur la sécurité

Baby Powder Fragrance Oil

Toxicité spécifique des organes cibles - Exposition unique
Toxicité spécifique des organes cibles - Exposition répétée
Risque d'aspiration

Non classés - les critères de classification ne sont pas respectés.
Non classés - les critères de classification ne sont pas respectés.
Non classés - les critères de classification ne sont pas respectés.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique aigue: Non classés - les critères de classification ne sont pas respectés.
Toxicité aquatique chronique: Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.
Données sur la toxicité du sol: Aucune donnée disponible.
Toxicité sur d'autres organismes: Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible.
12.3 Potentiel bioaccumulait : Aucune donnée disponible.
12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.
12.5 Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

13. Conditions d'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne laissez pas le produit atteindre les systèmes d'égout. Disposer conformément à toutes les réglementations locales et nationales. Envoyer à une société de gestion des déchets agréée. Le produit ne doit pas être autorisé à pénétrer dans les drains, les cours d'eau ou le sol. Ne contaminer pas les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des contenants chimiques ou usagés.

14. Informations sur les transports

Régulateur
DOT des États-Unis (non-Bulk)
Produits chimiques NOI

Classe **Groupe Pack** **Sous-risque** **Un-nr.**
Non réglementé - Non-marchandises dangereuses



Fiche de données sur la sécurité

Baby Powder Fragrance Oil

ADR/RID (Route internationale/Rail)	9	III	UN3082
Substance dangereuse pour l'environnement, liquide n.o.s.			
IATA (Cargo aérien)	9	III	UN3082
Substance dangereuse pour l'environnement, liquide n.o.s.			
IMDG (Mer)	9	III	UN3082
Substance dangereuse pour l'environnement, liquide n.o.s.			

15. Renseignements réglementaires

Règlement fédéral des États-Unis :

TSCA (Toxique loi sur le contrôle des substances):	Tous les composants de la substance/mélange sont énumérés ou exemptés.
40 CER (EPCRA, SARA, CERCLA et CAA) :	Ce produit ne contient AUCUN composant préoccupant.

Règlement des États-Unis :

Mise en garde de la Proposition 65 de la Californie Ce produit contient les composants suivants :

123-35-3	204-622-5	6 ppm	bêta-myrcène (NFS)
----------	-----------	-------	--------------------

Règlement canadien :

DSL/NDL (En) 100% des composants sont répertoriés comme exemptés.

16. Autres informations

GHS - Déclarations mentionnées en vertu de l'article 3

Valeurs fractionnelles totales

(TFV) Risque (5.84) Corrosion/irritation de la peau, catégorie 2	(TFV) Risque (5.31) Sensibilisation, Peau, Catégorie 1B
---	--



Fiche de données sur la sécurité

Baby Powder Fragrance Oil

(7.42) Dommages aux yeux/irritation des yeux, catégorie 2A

(5.31) Sensibilisation, Peau, Catégorie 1B

Révision : Janvier 20, 2020

Remarques:

Veillez consulter toutes les informations techniques pertinentes spécifiques au produit, avant utilisation. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources actuelles et fiables. Candora Soap Inc. fournit l'information contenue dans les présents, mais ne fait aucune déclaration quant à son exhaustivité ou à son exactitude. Les personnes qui reçoivent ces renseignements doivent exercer leur jugement indépendant pour déterminer sa pertinence à un but particulier. L'utilisateur du produit est seul responsable du respect de toutes les lois et règlements applicables à l'utilisation des produits, y compris les droits de propriété intellectuelle de tiers. Étant-elle que l'utilisation ordinaire ou autre de ce produit échappe au contrôle de Candora Soap Inc., aucune représentation ou garantie, exprimée ou implicite, n'est faite quant à l'effet de cette utilisation (y compris les dommages ou blessures) ou les résultats obtenus. La responsabilité de Candora Soap Inc. est limitée à la valeur des marchandises et n'inclut aucune perte conséquente. Candora Soap Inc. n'est pas responsable d'erreurs ou de retards dans le contenu, ni de toute mesure prise en s'appuyant sur elle. Candora Soap Inc. n'est pas responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de la dépendance à l'égard de ces renseignements. En cas de litige, le client convient par la présente que la compétence est limitée à la province de l'Ontario.